



## Non respect de concurrence

Par **cabrettine**, le **08/11/2010** à **13:44**

Bonjour,  
je viens de racheter un commerce et l'ancien gérant ne respecte pas la distance pour excercer à nouveau le meme metier sur l'acte de vente la distance est bien stipulé  
je voudrais savoir si je peux obtenir une indemnités et de combien  
merci

Par **ravenhs**, le **08/11/2010** à **13:57**

Bonjour,

1°/ Lisez l'acte de cession du fonds de commerce pour voir si une indemnité forfaitaire est prévue ( style une clause pénale).

2°/ Si aucune indemnité n'est prévue vous pouvez, si violation des stipulations contractuelles il y a, obtenir sous forme de dommages et intérêts la réparation de votre préjudice.  
Dans ce cas, c'est à vous de [s]chiffrer votre préjudice et de le prouver.[/s]

Bon courage.

Par **cabrettine**, le **08/11/2010** à **17:25**

merci comment chiffrer le prejudice.d'après les bilans nous avons perdu 50% du chiffre

d'affaires